

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL649

présenté par
M. Naegelen et M. Castellani

ARTICLE 4 BIS

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ,en effectuant tous les contrôles qu'elle estime nécessaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que l'administration procèdera, avant la délivrance du titre de séjour, à tous les contrôles et vérifications qu'elle estime nécessaire afin de s'assurer que l'étranger en situation irrégulière respecte l'ordre public et ne constitue en rien une menace.